

**Comité de Pilotage Local NATURA 2000
du site des Coteaux de Lizet et de l'Osse à Montesquiou
du 16 Mars 2016**

Compte –Rendu

Le comité de pilotage local chargé du suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs NATURA 2000 du site des Coteaux de Lizet et de l'Osse s'est réuni le 16 Mars 2016 à 9h45, à la salle des fêtes de Saint Arailles, sous la présidence de Bernard LASPORTES, maire de Saint Arailles.

Présents :

- M. BAQUÉ Thierry, Chambre d'Agriculture du Gers
- Melle BAREILLE Sophie, Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
- Melle BELVEZE Aurélie, chargée de mission NATURA 2000, ADASEA 32
- Melle CARRE Élodie, volontaire au CPIE Pays Gersois
- M. CHAMPFAILLY Ludovic, Centre Régional de Propriété Forestière, antenne du Gers
- M. de CASTELBAJAC Arnaud, conseil municipal, représentant Monsieur le Maire de Montesquiou
- M. DESBARATS Yohan, service Environnement, Conseil Général 32
- M. GUYON Philippe, agent technique, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- M. LANS Michel, Direction Départementale des Territoires
- M. LASPORTES Bernard, Maire de Saint Arailles, Président du Comité de pilotage
- Melle LEPRUN Sandrine, directrice CPIE Pays Gersois
- M. OLICARD Ludovic, chargé de mission, Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- M. PERES Jean-Marc, conseiller communautaire, Communauté de Communes « Cœur d'Astarac »
- Mme SETH Susan, conseillère municipale de Saint Arailles
- M. SIRVEN Bruno, Arbre et Paysages 32
- M. SOULIE Didier, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Melle TAUZIN Marjolaine, Fédération Départementale des AAPPMA du Gers
- Mme THIBAUD Anne-Marie, Syndicat des Propriétaires Forestiers Privés du Gers
- Melle VASSELIN Laurie, chargée de mission NATURA 2000, ADASEA 32

Excusés :

- M. CASTET Gérard, Conseiller Départemental
- M. FANTON Patrick, Président de la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac »
- Mme LAYBOURNE Anne, Sous-Préfète de Mirande
- M. VERRET Etienne, Maire de Montesquiou

Bernard LASPORTES, maire de Saint Arailles et Président du Comité de Pilotage Local, accueille les participants et remercie l'ADASEA 32, la DDT et le CPIE pour le travail effectué sur le site.

Bernard LASPORTES expose l'ordre du jour :

- Bilan d'activité et perspectives
 - Actions et résultats
 - Perspectives
 - Appel d'offres pluri-annuel
 - Questions diverses
- Temps d'échange animé : Un nouvel élan pour Natura 2000 ?

Puis il effectue un tour de table des participants, composé de 19 personnes.

Enfin il cède la parole aux intervenantes (Aurélie BELVEZE et Laurie VASSELIN de l'ADASEA 32, Sandrine LEPRUN du CPIE) qui développent les différents points à l'aide des diaporamas annexés au présent compte-rendu. Les observations faites par les membres du comité sont rendues ci-après.

A. LES ACTIONS ET RESULTATS

1. Les freins aux contrats MAEc

Sophie BAREILLE et Ludovic OLICARD demandent des précisions sur les surfaces d'intérêt écologique (SIE) et la pérennité de ce dispositif.

Aurélie BELVÈZE explique que les exploitants agricoles doivent détenir l'équivalent de 5 % des surfaces cultivées en SIE. Pour cela, il existe un système de correspondance qui précise le type d'élément éligible et la correspondance surfacique. Pour faciliter le calcul, le Ministère de l'Agriculture a mis en place un tableur téléchargeable sur son site internet. Les surfaces en gel SIE ne peuvent pas bénéficier d'une MAEc car il n'est pas possible de faire financer une mesure obligatoire.

En ce qui concerne la pérennité, il n'est pas possible de répondre car la réglementation agricole évolue régulièrement. Cependant, il faut constater que ce dispositif est une évolution d'un système précédent appelé Surface à Équivalent Topographique (SET) du même type mise en œuvre dès 2010. De plus, les politiques promeuvent un « verdissement » de la Politique Agricole Commune.

Plus concrètement, certaines parcelles sont des prairies de fauche, habitat naturel d'intérêt communautaire du point de vue Natura 2000 mais déclarées en gel comptant pour les SIE. Ces parcelles peuvent être remises en culture entraînant la destruction de l'habitat, sans pénalités agricoles.

Sophie BAREILLE souhaite connaître quelles informations reçoivent les agriculteurs.

Aurélie BELVÈZE explique que chaque agriculteur peut bénéficier d'un diagnostic Natura 2000 : après un relevé terrain, les éléments intéressants du point de vue Natura 2000 sont synthétisés dans un rapport papier avec des cartes de localisation.

Dans un second temps, les possibilités de contrats MAEc sont analysées en fonction de la réglementation PAC car il n'est pas possible de contractualiser des MAE sur des éléments obligatoires au titre de la réglementation. Il est donc nécessaire de maîtriser la réglementation agricole et l'articulation avec Natura 2000.

Il faut noter que l'animation prévoit des jours pour l'information générale des agriculteurs mais que les diagnostics qui ne donnent pas lieu à un contrat ne sont pas financés à l'animateur.

2. Les limites aux autres engagements

Michel LANS rappelle le contexte : 2015 a été une année un peu particulière car celle du lancement des nouveaux programmes européens. 2016 s'annonce brouillée en raison de la fusion des Régions, qui sont les nouvelles autorités de gestion des fonds européens qui financent notamment les contrats Natura 2000 (MAE et autres) et l'animation des sites Natura 2000. Mais aussi la fusion des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le service biodiversité étant transféré à Montpellier.

Arnaud de CASTELBAJAC note qu'il faut travailler sur le long terme mais les changements de réglementations réguliers ne permettent d'avoir cette vision.

B. LES PERSPECTIVES

1. Animation 2016-2017

Aurélie BELVÈZE précise que la DDT a déposé la demande pour le financement de l'animation 2016-2017 début février 2016 et demande s'il y a une réponse.

Michel LANS répond qu'il n'y a pas de visibilité sur le montant qui sera attribué sur la prochaine période.

Aurélie BELVÈZE indique qu'il est difficile de travailler dans cette situation.

2. La contractualisation : contrat forestier

Sophie BAREILLE demande s'il y a une demande concernant les contrats forestiers.

Aurélie BELVÈZE répond que les deux sollicitations concernent uniquement des contrats hors agricoles hors forêt pour de la gestion de haies et de milieux herbagers.

Elle rappelle la chronologie et le contexte difficile de la mise en place des contrats forestiers : les mesures prévues dans le document d'objectifs en 2004 n'ont pas été mises en place pour respecter la consigne d'attente d'une circulaire nationale promulguée en 2010 qui devait se traduire par des barèmes régionaux dont l'arrêté préfectoral a été signé en 2011. Puis en 2012 les fonds n'étaient plus disponibles.

Laurie VASSELIN précise que c'est aussi une question d'animation. Comme l'outil MAE existe avec un cadre fixé (même si évolutif), l'animation vers ce type de contrat peut être mise en œuvre. Par contre, il est difficile de solliciter des contrats hors agricoles car il n'y a pas de visibilité.

3. La contractualisation : priorisation des Chartes

Sophie BAREILLE rappelle qu'il y a un enjeu fort sur ce site vis à vis du Murin de Bechstein car c'est le seul lieu de Midi-Pyrénées pour lequel un réseau d'arbres-gîtes a été identifié. Dans le département du Gers, les bois sont des zones de refuge.

Le Conservatoire des Espaces Naturels a passé des conventionnements sur des gîtes hors sites Natura 2000 concernant l'accompagnement de la gestion forestière (pas de coupe sur de grande surface, maintien des arbres morts sur pieds).

Aurélie BELVÈZE propose, vu le nombre de chartes à renouveler et le temps imparti dans l'animation, de prioriser la mise en place des Chartes Natura 2000 sur les zones comportant des arbres-gîtes.

4. Valorisation pédagogique

Sandrine LEPRUN précise que l'école de Mirande bénéficiera de l'animation pédagogique sur la période 2016-2017 (en 2015-2016 ce sont les élèves de Bassoues qui ont été sensibilisés). Les affiches d'invitation à la journée des orchidées du 1^{er} mai est en cours.

C. TEMPS D'ÉCHANGE ANIMÉ : UN NOUVEL ELAN POUR NATURA 2000 ?

A partir de l'analyse des questionnaires reçus à l'ADASEA et des échanges avec les participants, Laurie VASSELIN et Aurélie BELVÈZE animent la discussion autour des thèmes suivants :

- La formation
- Le devenir de l'élevage
- Le développement des partenariats et le suivi
- La valorisation

1. La formation

Aurélie BELVÈZE rappelle les formations prévues dans les documents d'objectifs et celles déjà réalisées.

FORMATIONS PREVUES DANS LE DOCOB	FORMATIONS REALISEES (DATE)	CADRE
Connaissance des espèces et habitats à préserver	Formation inter-sites Gers : Connaître, comprendre et protéger et valoriser un site Natura 2000 sur son territoire d'élu (2010)	Programme régional Natura 2000
Echanges avec d'autres acteurs NATURA 2000 (autres sites)		
Les rivières Osse et Lizet et leur contexte	Gestion pérenne des rivières et de leur ripisylve en zone Natura 2000 (2011)	Programme régional Natura 2000
Les boisements de bords de rivière: intérêts et gestion		
La gestion des haies et vieux arbres	Connaître et gérer les vieux arbres en zone Natura 2000 (2007)	Animation Natura 2000 : 2007 et VIVEA (fonds de formation pour les agriculteurs)
La gestion des chênaies et leur régénération	Formation co-réalisée par le CRPF et le CEN hors site Natura 2000 mais intégrant la gestion de la biodiversité	FOGEFOR : programme de formation mené par le CRPF
Les espèces exotiques et indésirables		
Gestion des prairies naturelles	Formation inter-sites (site « Vallée de la Lauze ») : Gestion des milieux pastoraux et bocagers : concilier ses pratiques avec la gestion des habitats et les exigences contractuelles (2013)	Programme régional Natura 2000
	Intégrer les nouvelles exigences de l'évaluation des incidences dans les projets d'aménagement	Programme régional Natura 2000

	et les documents d'urbanisme (2013)	
	Formation inter-sites Gers : Urbanisme et sites Natura 2000, pour une combinaison durable (2015)	Programme régional Natura 2000

Bruno SIRVEN propose une formation autour de l'arbre en général (en forêt et hors forêt) comprenant un véritable chantier pratique expliquant comment intervenir en complément du machinisme.

Bernard LASPORTES indique qu'une réflexion est en cours sur l'entretien des voies de la communauté de communes avec pour objectif de maintenir le haut des talus pour limiter les coulées de boues.

Bruno SIRVEN explique qu'il est possible de combiner la régénération naturelle, l'entretien et la valorisation de l'existant.

Aurélié BELVÈZE explique que ces éléments peuvent s'intégrer dans Natura 2000 car il s'agit de maintenir et de gérer le réseau des éléments arborés, habitats pour les insectes et les chiroptères. Par ailleurs il sera souhaitable de faire le lien avec la réglementation PAC et la possibilité de contractualisation des MAE (localisation pertinente de bandes enherbées par exemple).

Elle rappelle qu'une formation de ce type s'est déroulée sur la commune de Saint Elix Theux avec l'appui de la Fédération Départementale des Chasseurs intégrant l'aspect faune sauvage et la lutte contre l'érosion.

Enfin on peut envisager de réaliser la formation sous forme de plusieurs sessions.

Sophie BAREILLE propose d'inclure les compétences du spécialiste des insectes saproxyliques au Conservatoire des Espaces Naturels.

Ludovic CHAMPFALLY confirme l'intérêt du CRPF pour participer, sous réserve de la validation par sa hiérarchie.

Il propose d'ajouter un thème sur l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les Plans Simples de Gestion.

En résumé : une formation « l'arbre en général (en forêt et hors forêt) »

Thèmes abordés :

- ***Intégration de l'aspect biodiversité : chiroptères et insectes saproxyliques***
- ***Articulation avec les politiques publiques (PAC, MAE, autres contrats ...)***

Déclinaison en plusieurs sessions :

- ***Côté linéaires et ponctuels boisés :***
 - ***Gestion, restauration, maintien***
 - ***Travail sur la notion de réseau***
 - ***Articulation avec la gestion du réseau routier***
- ***Côté boisements : intégration des enjeux Natura 2000 dans les Plans Simples de Gestion.***

Chantier pratique : complément entretien mécanique et manuel

Partenaires : ADASEA, Arbre et Paysages 32, CEN, CRPF

2. Le devenir de l'élevage

Bernard LASPORTES soulève le problème de la succession des éleveurs dans le site Natura 2000 qui ne peut pas être le support d'une agriculture hyper-mécanisée, inadaptée à la taille des parcelles.

Il s'inquiète fortement également en tant qu'élu car une ferme est une famille et peut impliquer la pérennité d'une école.

Bruno SIRVEN se demande quelle est la traduction dans le paysage. Il donne des exemples de mobilisation sur d'autres territoires en faveur des éleveurs :

- Mairie subventionnant un berger itinérant pour lutter contre l'incendie
- Association pastorale
- Bergers communaux
- Etc ...

Aurélié BELVÈZE rajoute qu'il y a une action de pâturage écologique par un troupeau de moutons des prairies humides du lac de l'Uby, appartenant à la commune de Cazaubon. L'ADASEA, dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides financée par l'Agence de l'Eau, réalise un diagnostic assorti d'un plan de gestion et assure la médiation entre les deux parties prenantes.

Jean-Marc PERES souligne qu'il faut s'assurer de la viabilité économique de ces projets.

Laurie VASSELIN précise qu'il ne faut pas se substituer aux éleveurs en activité.

Didier SOULIE constate que depuis 15 ans sur les territoires avec des milieux morcelés, comme l'est le site Natura 2000, la taille des parcelles s'agrandit et que les prairies sont reconverties en cultures.

Aurélié BELVÈZE rappelle que ce phénomène a été pointé dès la rédaction du document d'objectifs en 2004. La première étude sur le devenir de l'élevage en 2006, suivie de celle de 2015, a mis en lumière, entre autres, les points suivants :

- Diminution du nombre d'éleveurs et augmentation de la taille des troupeaux
- Mise en culture des prairies avec en parallèle abandon des parcelles de landes et prairies les moins productives

Ce qui a des impacts négatifs sur les habitats naturels d'intérêt communautaire (destruction, dégradation de l'état de conservation ...) et des conséquences sur la charge de travail des éleveurs.

Jean-Marc PERES émet le souhait pour la communauté de communes de travailler sur l'intégration du pastoralisme dans la gestion des espaces publics.

En résumé : poursuivre les réflexions déjà entamées sur la transmission-reprise des exploitations d'élevage en s'ouvrant aux expériences en cours.

3. Le développement des partenariats et le suivi

Michel LANS rappelle que le Comité de Pilotage Local doit regrouper les différents partenaires intervenant sur le site Natura 2000 même s'il y a des oublis comme le Conservatoire Botanique.

Didier SOULIE soulève la question de la Police de l'Environnement en terme de la loi dite « 4X4 » concernant la circulation des quads et véhicules tout-terrain . L'ONCFS mène des opérations ponctuelles dans un contexte de diminution de personnel. Les agents de l'ONCFS souhaitent recueillir des renseignements afin d'améliorer leurs interventions. Il souhaite connaître la position des communes par rapport à l'accès des véhicules motorisés sur les chemins.

Bernard LASPORTES répond que la commune de Saint Arailles n'a pas pris d'interdiction car il n'y a pas de fréquentation, à part par les agriculteurs, et qu'elle n'est pas favorable à une interdiction. Il y a un chemin rural qui traverse le site mais pas des parcelles.

Didier SOULIE souhaite attirer l'attention des membres du comité sur l'arrivée de pratiquants lotois refoulés de leur département.

Marjolaine TAUZIN évoque la participation de la Fédération Départementale des Pêcheurs qui s'est principalement concentrée sur le travail amont de rédaction du document d'objectifs. Par la suite, l'implication est moins forte car il n'y a pas d'action de suivi spécifique à Natura 2000 et que le travail quotidien prend le pas sur le développement de ces activités. Elle précise qu'il faudrait réaliser un suivi sur la présence réelle de la sofie sur le site suite à la construction de la retenue du Lizet.

Aurélie BELVÈZE retrace l'historique des suivis : dans le document d'objectifs, un chapitre détaille la méthodologie des suivis pour chaque espèce et habitat d'intérêt communautaire. Il prévoyait un état initial à t0 et un état à t +6 (car les docobs devaient initialement être revus tous les 6 ans) avec, en fonction des cas, un état intermédiaire à t+3.

Depuis le début de l'animation, le Ministère en charge de Natura 2000 a mis l'accent sur la contractualisation pour « montrer que Natura 2000 fonctionne ». Sur le site, seul le suivi de l'habitat « pelouse à orchidées » a été réalisé au printemps 2009, notamment en lien avec la mise en eau de la retenue du Lizet.

Aurélie BELVÈZE demande comment est constitué le réseau de suivi de la Fédération Départementale des Pêcheurs.

Marjolaine TAUZIN répond qu'il existe un réseau fixe qui est financé par l'Agence de l'Eau. Des prestations peuvent être effectuées en dehors de ce cadre, facturées ou non si elles relèvent d'une convention de partenariat.

Philippe GUYON ajoute que l'ONEMA réalise des pêches suivant un plan national.

Sophie BAREILLE rappelle que le suivi est la base de l'évaluation et qu'il faut mieux réfléchir à l'intégration des différents financements. Côté chiroptères, la télémétrie, technique très coûteuse, a été financée dans le Plan Régional d'Actions.

Elle souhaite que la communication ne prenne pas le pas sur le suivi en matière d'affectation de crédits.

Laurie VASSELIN précise que le budget de l'animation Natura 2000 est limité sur la communication et qu'il est priorisé sur l'information des acteurs.

Michel LANS cadre la problématique du suivi : il s'agit d'une part d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces mais aussi la pertinence des actions. Il y a une évaluation menée au niveau national tous les 6 ans, le dernier rapport datant de 2014. Que ce soit au niveau du site ou au niveau régional il n'y a pas de méthodologie commune.

Didier SOULIE explique qu'il existe des données produites par différents acteurs notamment associatifs, produisant parfois des doublons qu'il faudra récupérer.

Aurélié BELVÈZE mentionne la mise en place de l'Observatoire Régional de la Biodiversité dont l'objet même est la centralisation des données.

Sandrine LEPRUN répond que tous les acteurs ne partagent pas cette vision.

Laurie VASSELIN rappelle que les associations font des prospections dans un cadre qui leur est propre et qu'il ne s'agit pas de substituer du travail de suivi spécifique par du bénévolat.

Bruno SIRVEN propose de développer un atelier y compris pour les non-initiés dans le cadre d'une activité sur le territoire pour allier une animation festive et ludique, à l'image des projets de sciences participatives.

Sophie BAREILLE suggère de faire des échanges avec les associations locales.

Ludovic OLICARD précise que, concernant les habitats naturels, il ne semble pas envisageable de faire intervenir le public. Il évoque la difficulté du pilotage par la DREAL pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et l'absence de financement. La DRAAF demande au Conservatoire Botanique de travailler sur le suivi de gestion des contrats : c'est à dire de vérifier l'atteinte des objectifs de préservation des habitats. Mais le Conservatoire ne souhaite pas que ce travail mène à du contrôle-sanction.

Laurie VASSELIN témoigne que le diagnostic Natura 2000 préalable au contrat sert aussi à évaluer l'état de la parcelle.

Aurélié BELVÈZE mentionne la demande des animateurs au niveau régional de pouvoir disposer d'un volume de jours pour retourner sur les parcelles contractualisées ou non pour adapter les conseils de gestion, hors d'un cadre de suivi de l'état de conservation.

Bruno SIRVEN propose de mettre en place une association dédiée au site Natura 200 avec un financement local en lien avec des activités festives.

En résumé :

- **Réactualiser la liste des membres du comité de pilotage local**
- **Etre vigilant sur le développement des activités 4X4 et prévenir l'ONCFS**
- **Réfléchir à une association du site Natura 2000**
- **Le suivi recouvre différentes actions et nécessite des financements**
 - o **L'état de conservation : approche scientifique**
 - o **L'observation dans le cadre de l'animation : approche de gestion et d'accompagnement**
- **Développer un partenariat avec la Fédération des Pêcheurs notamment autour d'une action de suivi de la sofie**
- **Suivre la mise en œuvre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et voir comment s'y intégrer**
- **Creuser l'idée de sciences participatives**

4. La valorisation

a) LA VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX

Sandrine LEPRUN rappelle la volonté forte, au début de l'animation du site, de valoriser le fort potentiel d'accueil local (gîtes, accueils à la ferme ...) qui s'est traduit par un travail mené avec l'office du tourisme de Mirande et des actions spécifiques comme des balades Natura 2000 assorties de goûters avec des produits locaux. Cela se traduisait des jours financés dans l'animation Natura 2000 ce qui n'est plus le cas actuellement.

Laurie VASSELIN précise qu'il s'agit bien d'associer la biodiversité et les pratiques agricoles comme l'élevage, garantes de cette biodiversité.

Sandrine LEPRUN explique que le site Natura 2000 sert de support pour d'autres projets et que les actions sont orientées sur ce territoire pour le valoriser. Les évolutions actuelles ne facilitent pas les actions : manque de moyens pour les associations.

Bernard LASPORTES indique qu'il est difficile pour les collectivités de financer les associations.

Aurélié BELVEZE ajoute que ce territoire, bien qu'étant d'un seul tenant et centré sur deux communes, se rattache à deux communautés de communes et deux Pays ce qui ne facilite pas les échanges et décisions communes car les membres de ces institutions ne peuvent malheureusement pas se rendre disponibles pour échanger lors des comités de pilotage. Elle propose la mise en place d'un groupe thématique même si cette solution n'est pas simple à mettre en place car tous les acteurs sont fortement sollicités par ailleurs.

Sandrine LEPRUN donne l'exemple du financement de la plaquette de communication du site. Elle concerne les deux communautés de communes mais chacun ne souhaite financer que sur son territoire même si les besoins sont communs.

Didier SOULIE parle de la stratégie commerciale des vigneron du Tursan qui valorisent les orchidées sur les étiquettes de vin véhiculant un message positif sur les pratiques agricoles. Il ajoute que le site du Lizet est exceptionnel et qu'il faut le faire savoir pourquoi pas au travers d'une marque Natura 2000.

Aurélié BELVÈZE cite l'exemple de la marque gérée par les Parcs Naturels Régionaux, de la mise en lumière de la gestion agro-écologique des prairies reconnue au niveau national car maintenant intégrée dans le Concours Général Agricole où le troisième prix a été obtenu cette année par un agriculteur gersois du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » engagé en MAE. Elle propose de faire remonter cette proposition au niveau régional car peut intéresser d'autres sites.

b) LA VALORISATION PEDAGOGIQUE

Bruno SIRVEN propose de dissocier la dimension pédagogique pour les scolaires de la partie tourisme et de négocier avec l'Inspection d'Académie pour faire découvrir Natura 2000 à toutes les écoles.

Sandrine LEPRUN répond qu'en 15 ans d'activités rien n'a été possible notamment en raison de l'absence budget

Didier SOULIE évoque la possibilité de faire découvrir le site pendant les voyages scolaires de fin d'année sous réserve des capacités d'accueil.

Sandrine LEPRUN répond que les structures existent comme la ferme de l'aouelle.

c) LA VALORISATION DU SITE

Bruno SIRVEN propose que Natura 2000 soit identifié comme monument naturel au même titre que le patrimoine architectural.

Sandrine LEPRUN précise que les offices de tourisme qui ont un site Natura 2000 sur leur territoire ont bien identifié ce potentiel.

Aurélié BELVÈZE cite la volonté du Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs (CDTL) de valoriser le département comme destination nature au travers du développement de la marque « Terra Gers ». Le CPIE, l'ADASEA et le CAUE ont participé à deux formations sur le secteur de l'Armagnac et de la Lauze organisés par le CDTL dans l'optique de former les prestataires à la biodiversité. Par ailleurs l'office du tourisme de Gimont-Saramon-Simorre lance avec un financement ADEPFO une form'action pour travailler sur le tourisme durable et solidaire.

Sandrine LEPRUN relève le manque d'une carte du Conseil Départemental présentant à la fois les Espaces Naturels Sensibles et les sites Natura 2000.

Jean-MARC PERES indique que le président du Syndicat d'Initiative de Montesquiou souhaite créer une visite sur le site Natura 2000 et se demande concrètement comment faire.

Aurélié BELVÈZE répond que les compétences sont présentes dans les structures animatrices, l'ADASEA et le CPIE. Côté financement, rien n'est prévu.

Il est proposé d'associer à un événement local type fête locale à une balade nature dont la mise en place serait financée par l'événement lui-même.

En résumé :

- **Les structures locales d'accueil existent**
- **Un constat partagé sur la nécessité d'avoir des moyens**

- *Un groupe de travail sur le renouvellement et le financement des plaquettes de communication ?*
- *Une réflexion (au niveau régional ?) : comment valoriser les produits locaux des sites Natura 2000 (marque, label...) et Valoriser la biodiversité à travers la promotion de l'élevage ?*
- *Travailler avec le Conseil Départemental sur une carte présentant les Espaces Naturels Sensibles et les sites Natura 2000*
- *Au niveau local, structurer une offre qui assurerait le financement des animations biodiversité non financées par l'animation Natura 2000*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.